

Envoyé en préfecture le 21/08/2023

Reçu en préfecture le 21/08/2023

Publié le

ID : 045-214502304-20230817-DMN092023-AU

S³LOW

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS
Tél : 02.38.92.40.72
E.Mail : mairie@noyers45.fr

DECISION DU MAIRE N° 09/2023

PORTANT SUR LE REMPLACEMENT
DE MOBILIER
DES SALLES POLYVALENTES COMMUNALES

Le Maire de la commune de Noyers,

Considérant la nécessité de remplacer le mobilier vieillissant des salles polyvalentes (tables et chaises),

Vu la délibération N° 29/2023 du 10/08/2023 par laquelle le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement du mobilier des salles polyvalentes,

En vertu de la délégation de pouvoir au Maire qui lui a été conférée par la délibération N° 25-2020 (point N° 4) du Conseil Municipal en date du 23 juin 2020 (conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales),

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est décidé, suite à demande de devis, de retenir l'offre de la Société COMAT ET VALCO, pour un montant s'élevant à 3 400 € H.T., soit 4 080 € T.T.C.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante sera enregistrée au compte 2188, lequel avait été prévu au Budget Principal 2023.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à Noyers, le 17/08/2023.
Le Maire – Marie-Anne MARCEAUX

